



RAPPORT D'ORIENTATION

Janvier 2012 - Décembre 2012

L'Association des Femmes de l'Europe Méridionale s'engage à poursuivre et développer ses actions, dont l'objectif statutaire est de constituer un réseau de femmes, associations et plateformes d'associations de femmes des pays de l'Europe méridionale, en partenariat plus large avec les associations de femmes des pays de l'autre rive de la Méditerranée, et de mettre en œuvre une stratégie coordonnée afin de promouvoir le respect et la garantie effective de leurs droits fondamentaux dans ces pays. Les activités dont l'association s'assigne la réalisation sont les suivantes:

I - Dans le cadre de sa mission de représentation et de défense des intérêts des femmes pour faire prévaloir leurs droits dans les pays membres du CoE, de l'UE et du Partenariat Euromed, l'AFEM s'engage à:

1. participer aux activités et événements organisés par les institutions et organes du Conseil de l'Europe (CoE), de l'Union européenne (UE), les autorités publiques nationales et les organisations de la société civile, et poursuivre ses activités d'interpellation et de proposition sur les grands thèmes d'actualité internationale, européenne, et nationale; et ce, en sa qualité de membre : *de la Commission permanente, organe représentant la Conférence des OING dotées de statut participatif auprès du COE, de la Plateforme des Droits fondamentaux de l'Agence des droits fondamentaux de l'UE, du Conseil d'administration de la Plateforme Non - Gouvernementale Euromed, du Conseil d'administration de l'Alliance Internationale des Femmes, du Bureau et Conseil d'administration du Réseau Euromed - France*, ainsi que de nombreuses plateformes d'organisations européennes;
2. se mobiliser et soutenir les campagnes en faveur des défenseurs des droits de la personne humaine ;
3. développer le partenariat et l'échange avec les acteurs de la société civile et soutenir le développement de réseaux, notamment de jeunes.

II - Dans le cadre de sa mission transnationale d'information et sensibilisation à l'acquis européen et international en matière de droits fondamentaux des femmes, l'AFEM s'engage à :

1. interpellier les instances politiques de l'UE et de ses Etats membres afin d'assurer la sauvegarde et la promotion des droits sociaux fondamentaux qui sont essentiels à la cohésion sociale dans le contexte de la crise économique mondiale, notamment ceux des femmes, majoritaires dans toutes les catégories «à risque»; promouvoir une stratégie concertée dans le cadre de la mise en place de la gouvernance économique et budgétaire de l'UE et de la modification des traités européens, sur la base de ses travaux de recherche et publications antérieurs;
2. interpellier dans le cadre du Partenariat Euro-méditerranéen, les instances politiques des Etats partenaires et la société civile sur l'impératif de garantie constitutionnelle et législative de l'égalité des genres et des droits fondamentaux des femmes conformément aux traités européens et internationaux, par les nouveaux régimes instaurés à l'issue des révolutions démocratiques dans le monde arabe ; soutenir l'action des associations qui sont ses partenaires notamment dans le cadre de la Plateforme Euromed et du Réseau Euromed France y compris pour promouvoir l'égalité des droits sur le territoire européen et lutter contre les discriminations multiples, sur la base de ses activités de recherche;
3. interpellier les citoyen-ne-s, et les décideurs politiques, sur les autres thèmes majeurs de l'actualité européenne, notamment: a) l'égalité salariale et la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle pour les femmes et les hommes. b) la prévention et la lutte contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes et la violence domestique ;

A cet effet, l'AFEM développera en 2012 les actions suivantes:

1. a) Diffuser auprès de son réseau et plus largement de l'opinion publique, ses positions, analyses, et travaux de recherches y relatives, notamment par le biais de son **site constamment actualisé** ;

b) favoriser l'échange d'information et de bonnes pratiques entre les Coordinations nationales de l'AFEM sur leurs actions de terrain respectives et promouvoir leurs propositions et mobilisations conjointe, notamment par le biais de ses **Groupes de travail thématiques** (v. Groupes de travail lutte contre la violence à l'égard des femmes, femmes et développement durable) ;

c) favoriser la participation et l'initiative des jeunes par le biais de son **Regroupement européen des jeunes expert(e)s**;

2. a) Poursuivre sa **campagne européenne de plaidoyer « Renforcer les droits sociaux pour sortir de la crise économique »**, lancée depuis juin 2010 dans le cadre de l'adoption de la stratégie de gouvernance économique européenne et ayant culminé en 2011; à cet effet diffuser ses travaux de recherche et productions sur ces thèmes réalisées avec le soutien du Service des Droits des Femmes;

Dans ce cadre :

b) publier les Actes de sa Conférence européenne: « Partage des responsabilités professionnelles et familiales pour les femmes et les hommes – Acquis européen dans le contexte de la crise économique mondiale » organisée sous le haut patronage du Parlement Européen, en partenariat avec le Centre LUPT de l'Université de Naples Federico II, avec le soutien du Service des droits des femmes et de l'égalité et de la Région de Campanie, le 19 décembre 2011, à Naples ; cette publication bénéficiera du concours de l'Université de Naples Federico II ;

c) organiser une **Conférence européenne sur le thème de l'«Equilibre entre vie professionnelle et vie familiale pour les hommes et les femmes»**, placée sous le haut patronage du Parlement européen, avec le soutien du Ministère italien du travail et des politiques sociales, et du Service des Droits des Femmes et de l'Egalité* en partenariat scientifique avec l'Université Federico II de Naples et d'autres partenaires, sous l'égide de la Coordination française de l'AFEM, en automne 2012, à Paris. Dans le cadre actuel marqué par l'adoption de nouveaux instruments de l'UE et d'instruments de l'UE en cours d'élaboration, cet événement vise à promouvoir l'information, la sensibilisation et la recherche sur l'actualité des traités de la législation et de la jurisprudence européenne et plus généralement sur l'acquis européen en matière d'harmonisation entre vie familiale et professionnelle. **Donnant suite à la Conférence européenne de Naples de 2011 et aux autres événements et publications de l'AFEM sur ce thème**, il a l'ambition d'approfondir la réflexion à partir des idées qui y ont émergé sur la base des contributions apportées par la société civile, le milieu associatif et scientifique. Il réunira des personnalités des institutions européennes et nationales, des universités (expert(e)s, chercheur(e)s, étudiant(e)s), des partenaires sociaux et de la société civile, dont des associations des femmes des pays de l'Europe méridionale qui sont membres de l'AFEM ;

d) lancer à cette occasion la diffusion de l'ouvrage issu de la Conférence européenne de Naples (v. ci-dessus, v. aussi Conférence européenne de Ferrare, ouvrage *Concilier famille et travail pour les femmes et les hommes*, Editions Sakkoulas - Bruylant, 2005 et articles in la *Gazette de l'AFEM*).

3. a) Poursuivre **sa campagne européenne d'information et sensibilisation sur les nouveaux instruments relatifs à la Prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, adoptés à l'échelle du CoE et de l'UE** ;

b) contribuer notamment au **processus de ratification de la nouvelle Convention y relative du CoE**, en sa qualité de membre de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe et par le biais des ONG nationales qui lui sont affiliées;

c) suivre la **nouvelle stratégie de l'UE** concernant la violence faite aux femmes ;

d) continuer à soutenir la **campagne de l'ONU** pour mettre fin à la violence contre les femmes.

Dans ce cadre :

e) **organiser une Conférence européenne d'information et sensibilisation sur le thème de la « Prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique », avec la contribution de ses associations membres, le concours de ses partenaires académiques dont l'Université de Madrid, et le soutien du Service des Droits des Femmes et de l'Egalité*, en Espagne, en automne 2012.** Cette Conférence se situe dans le prolongement des actions d'information, dont plusieurs séminaires, réalisées au niveau national sur la base des travaux de recherche et ouvrages antérieurs sur ce thème réalisées avec le soutien du Service des Droits des Femmes et de l'Egalité.

f) organiser, notamment, dans le cadre de cet événement, le lancement de l'ouvrage de l'AFEM « La lutte contre les violences à l'égard des femmes. Politiques à l'échelle européenne », publié aux Editions L'Harmattan, 2012, thèse primée dans le cadre du premier concours 2010 pour l'attribution du Prix européen d'excellence scientifique Micheline GALABERT, organisé en partenariat avec le Centre de Droit européen de l'Université de Paris II Panthéon-Assas. (v. aussi l'ouvrage précédent: *Les politiques européennes de lutte contre le harcèlement sexuel*, Editions Sakoulas/Bruylant, 2010).

4. a) Poursuivre sa campagne d'appui solidaire aux forces démocratiques de la société civile de la région euro - méditerranéenne, et notamment ses activités de veille féministe, d'information et sensibilisation sur rôle historique et les revendications des associations des femmes dans le contexte des révolutions démocratiques du monde arabe, de l'instauration de nouveaux régimes politiques et des réformes en cours dans cette région;

Dans ce cadre :

a) **organiser son 2^{ème} Séminaire Euro - méditerranéen d'actualité en partenariat avec la Fondation SUDD et l'Université de Naples Federico II en Italie, au premier semestre 2012, dans le cadre du cycle de séminaires «Les femmes actrices des révolutions démocratiques du monde arabe » ;** celui-ci a été initié en 2011 par le Séminaire portant sur « *Le rôle du mouvement des femmes dans les réformes constitutionnelles au Maroc et en Tunisie* », qui était organisé en partenariat avec le Bureau d'information du Parlement européen pour la France, avec le soutien du Service des Droits des Femmes et de l'Egalité, le 15 décembre 2011, à Paris. Il implique les associations des femmes et plus généralement les acteurs de la société civile de la région euro - méditerranéenne qui sont les partenaires de l'AFEM. Dans un contexte de transition chargé d'enjeux pour les droits fondamentaux des femmes et marqué d'évolutions contradictoires, d'une part, des progrès des libertés démocratiques, d'autre part, des périls graves de régression, ce séminaire a l'ambition de mettre au premier plan leurs témoignages et leurs visions à cet égard, en se penchant sur l'expérience de leurs actions de mobilisation et en mettant en exergue leur contribution substantielle et leur rôle au présent. Réunissant des représentant(e)s du monde associatif et universitaire ainsi que des jeunes chercheur(e)s, l'AFEM a l'ambition de contribuer ainsi à l'information, au débat et à la concertation nécessaires à la mise en œuvre d'une stratégie coordonnée pour promouvoir la garantie et application effective des droits humains universels des femmes conformément aux exigences du droit international, la veille et l'action féministe conjointe euro - méditerranéenne.

b) **publier et largement diffuser un ouvrage réunissant les témoignages et analyses du mouvement des femmes et plus généralement des acteurs de la société civile euro - méditerranéenne recueillies dans le cadre du cycle des séminaires précité ; cet ouvrage sera publié avec le concours de l'Université de Naples ;**

c) **contribuer dans le cadre du Partenariat Euromed / Union pour la Méditerranée à l'organisation des activités et événements d'information et de plaidoyer de la société civile euro-méditerranéenne,** représentée par la Plateforme non gouvernementale Euromed ; et ce en sa qualité de membre du Conseil d'administration de la Plateforme Euromed et du Bureau du Réseau Euromed France ainsi que du **Conseil d'orientation stratégique du Programme régional « Société civile »** conduit avec le soutien de la Commission européenne, ainsi qu'aux événements organisés par les institutions publiques ;

5. a) Participer notamment à la session annuelle de la Commission du statut de la Femme de l'ONU ainsi qu'aux événements organisés par l'Unesco, en sa qualité de membre de l'AIF ;

b) organiser un Colloque international sur le thème « Quel « genre » des villes pour l'avenir ? » en partenariat scientifique avec le Centre LUPT de l'Université Federico II de Naples (Italie), l'Université nationale de Cordoba (Argentine) et la Red Mujer y Habitat(LAC)*, en septembre 2012, à Naples. Dans le contexte de la crise économique, créant des situations de grande pauvreté et conduisant à une organisation des espaces et services publics qui ne tient pas compte de l'exigence de conciliation entre vie professionnelle et familiale, l'objectif de ce Colloque est d'analyser l'intégration de l'égalité des genres dans les stratégies et les processus de l'urbanisme et de promouvoir une nouvelle approche créant les conditions nécessaires pour l'atténuation de la pauvreté, pour la sécurité humaine et pour la viabilité urbaine, fondée sur la justice et la recherche de l'égalité des genres. **Ce Colloque sera organisé dans le cadre de la sixième session du Forum urbain mondial d'ONU – Habitat, prévu pour la première semaine de Septembre 2012 à Naples sur le thème :l'avenir urbain.** Il réunira des institutions publiques, ONG, associations des femmes et universités européennes, ainsi que des jeunes chercheur(e)s, et étudiant(e)s.

6. Participer aux sessions biennuelles et événements organisés par la Conférence des OING du Conseil de l'Europe, et les autres piliers de l'organisations, y contribuer par ses positions et analyse et présenter des réclamations collectives pour violation de la Charte sociale européenne en synergie avec d'autres OING et avec le concours de ses coordinations nationales.

7. Participer aux réunions de la Plateforme des droits fondamentaux de l'Agence des droits fondamentaux de l'UE et apporter sa contribution à ses travaux et ateliers.

**sous réserve de confirmation de l'accord des institutions publiques mentionnées*

Rapporteuse : Sophie Dimitroulias, Vice - présidente de l'AFEM

Rapport adopté à l'unanimité par l'Assemblée générale de l'AFEM réunie à Paris, le 23 mars 2012

AFEM, siège social Maison de l'Europe, 35-37 rue des Francs Bourgeois, 75004 Paris, www.afem-europa.org